MO

À L'

(No 62.)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
D'ÉPISCOPAT DE NOTRE SAINT PÈRE
LE PAPE PIE IX

1er JANVIER, 1877

MO

À L'

Par
Siége
au Tr

Au Cl
li
Q

Dan
aujour
Seigne
grande
que les
enfants

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
D'ÉPISCOPAT DE NOTRE SAINT PÈRE
LE PAPE PIE IX

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Qaébec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dans le cours de cette nouvelle année qui commence aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, la grâce de Notre Seigneur nous ménage une grande consolation et une grande joie, au milieu des sujets d'affliction et de crainte que les malheurs présents de l'Eglise inspirent à ses enfants.

Au mois d'avril prochain il y aura huit ans que nous avons célébré le cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Notre Saint Père le Pape Pie IX. Un mois plus tard, dans ce beau mois de mai, consacré à honorer la Vierge Immaculée, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'Episcopat de cet immortel Pontife. Dans toute la suite des siècles chrétiens, bien peu d'évêques ont fourni une aussi longue carrière et sur les deux cent soixante deux Pontifes qui ont occupé la chaire Apostolique, il n'y en a que trois ou quatre qui comptent un demi-siècle d'épiscopat, et Pie IX seul a atteint et dépassé les années de Pierre.

Dans des temps ordinaires, ce privilége accordé à un père bien-aimé nous aurait sans doute remplis de joie et aurait excité dans nos cœurs les sentiments d'une vive gratitude. Mais cet heureux événement emprunte à la gravité des circonstances une importance majeure, qui doit être pour tous les vrais enfants de l'Eglise, une source de consolation et d'encouragement. Le vaisseau de l'Eglise subit aujourd'hui une tempête effroyable; la révolution qui, depuis un siècle, bouleverse l'Europe, est pour la quatrième fois maîtresse de Rome, le centre de la catholicité. Dans d'autres parties du même continent, la persécution sévit contre les Evêques, les Prêtres et les Fidèles qui ne veulent pas trahir leur foi. Ailleurs on n'attend que l'occasion favorable pour allumer l'incendie. Mais Notre Seigneur a promis à son Eglise que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*; *portæ inferi non prævalebunt adversus eam* (Mat. XVI. 18.). Pour la protéger il se sert aujourd'hui de celui qu'il a constitué son vicaire sur la terre; il le comble pour cela de ses grâces, il lui conserve la vie et la santé, il prolonge son sacerdoce et son épiscopat au delà des bornes ordinaires, il l'environne d'un prestige particulier, qui attire les cœurs de ses enfants et excite l'admiration et le respect même de ses ennemis.

Comme de véritables enfants de l'Eglise, nous devons nous estimer heureux d'avoir l'occasion de manifester la joie de nos cœurs, notre reconnaissance envers Dieu, notre piété filiale et notre dévouement envers notre bien aimé Pasteur et Père.

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous règlons ce qui suit :

1o. Le vingt mai prochain, dimanche de la Pentecôte, on chantera un *Te Deum* solennel à la suite de la messe paroissiale ou conventuelle, pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il a accordées à Notre Saint Père le Pape Pie IX.

2o. Les deux dimanches qui suivront la publication du présent mandement, on fera, chaque jour, dans toutes les églises où se fait l'office paroissial, une quête dont le produit sera offert au Souverain Pontife à l'occasion de cet anniversaire. Les communautés sont invitées à envoyer aussi leurs offrandes.

3o. Les fidèles de cet archidiocèse sont invités à signer une adresse dont lecture sera donnée à la suite du présent mandement.

Et puisque nous sommes à une époque où chacun se fait un devoir d'exprimer ses vœux et ses bon souhaits pour l'année qui commence, nous vous dirons du fond de notre cœur ces paroles, par lesquelles l'Apôtre Saint Paul termine une de ses Epitres (II. Cor. XIII. 13) : *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et la charité de Dieu et la communication du Saint Esprit soient avee vous tous. Amen : Gratia Domini Nostri Jesu Christi, et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.*

Sera le présent mandement lu et publié le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le premier janvier mil huit cent soixante dix sept.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A COLLET, Ptre.
Secrétaire.

emier
es les
apitre

l'Ar-
re, le

EC.

tre.
itaire.